



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 26 numéro 2

19 octobre 2010

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

MON ÉCOLE, JE L'AIME PUBLIQUE!

En plus de la journée mondiale des enseignantes et des enseignants, la semaine du 3 octobre 2010 a été la semaine pour l'école publique (SPEP). Lancée l'année passée par notre fédération, la SPEP a participé à la visibilité de l'école publique. Je désire remercier les trois commissions scolaires de notre territoire pour leur participation à cette semaine de promotion pour l'école publique.

Une activité de la SPEP a retenu mon attention cette année, soit la conférence de presse qui a dévoilé les résultats d'un sondage Léger Marketing. Les personnes sondées estiment à 88% que le gouvernement devrait investir davantage en éducation pour avoir une école publique de qualité tandis qu'environ 70% répondent que le gouvernement devrait cesser son financement aux écoles privées. La plupart des répondants (83%) affirment que le fait de mettre en place des classes spécialisées pour les enfants ayant des problèmes d'apprentissage contribuerait grandement à l'amélioration de la qualité de l'école publique.

La nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Line Beauchamp, a annoncé la tenue d'une rencontre sur l'intégration des EHDAA le lundi 25 octobre 2010 prochain. Je me questionne sur la forme que prendra ce forum qui s'intéressera, pendant une journée seulement, à l'intégration des élèves HDAA. À mon avis, le temps est nettement insuffisant pour mettre la table sur un enjeu aussi important surtout si cet exercice doit s'inscrire dans le contexte budgétaire actuel.

CENTRAIDE OUTAOUAIS

Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais se joint pour une première fois, cette année, au cabinet de campagne de Centraide Outaouais. C'est un moyen concret de s'associer par nos dons à beaucoup d'organismes communautaires de notre région.

Centraide Outaouais compte sur la générosité de nos membres dans nos milieux scolaires afin de lancer un grand message de solidarité à toutes ces femmes, hommes, adolescents, enfants et personnes âgées qui profitent de ses services.

La mission de Centraide Outaouais est incontournable dans la région. Nous sommes donc fiers, en tant qu'organisme syndical, de participer à la campagne 2010.

Gaston Audet, président

FORUM SUR L'INTÉGRATION DES EHDAA

La dernière négociation n'a pas permis de régler toute la question sur les difficultés liées à l'intégration. Le gouvernement s'est engagé à apporter des solutions. Mme Beauchamp a donné suite à l'engagement de la ministre Courchesne à tenir un forum sur l'éducation.

On peut se demander si on souhaite réellement échanger et trouver des pistes de solution véritables liées aux difficultés liées à l'intégration. La ministre a annoncé une rencontre le 25 octobre prochain. Compte tenu de la formule retenue, notre fédération se questionne sur le sérieux de cet événement et dénonce le peu de temps consacré à ce thème.

La loi sur l'instruction publique et la politique de l'adaptation scolaire traduisent la conviction du ministère que toute décision doit être centrée sur l'élève et prise dans son plus grand intérêt.

Ainsi, le ministère privilégie l'intégration en classe ordinaire lorsque celle-ci est de nature à faciliter les apprentissages et la socialisation de l'élève. Pourtant, l'intégration n'est pas un droit absolu.

L'article 235 de la L.I.P. indique que cette intégration ne doit pas constituer une contrainte excessive ni porter atteinte de façon importante aux droits des autres élèves.

SOMMAIRE

Message du président	1
Forum sur l'intégration des EHDAA	2
Liste d'ancienneté à vérifier	3
Pratique non conforme à la convention À DÉNONCER	4
Sondage Léger Marketing – FAE	4
Élection	5
Orientations politiques	5-6-7
Nouvelles orientations en évaluation	7
Civilités	8
Formation des comités locaux	8

Récemment, un jugement du Tribunal des droits de la personne a ordonné à la Commission scolaire des Phares de modifier sa politique sur l'organisation des services aux EHDAA afin qu'elle soit conforme à la politique de l'adaptation scolaire du ministère de l'éducation et a affirmé clairement que l'orientation fondamentale des services adaptés aux élèves présentant une déficience intellectuelle ou un handicap doit d'abord être envisagée dans la classe ordinaire.

On comprendra donc toute l'importance de ce forum et des travaux à venir pour définir, dans les prochains mois, les notions légales de contrainte excessive et les droits des autres élèves. Nous souhaitons aussi déterminer des balises pour limiter l'intégration et se pencher sur le processus d'identification des élèves et la composition de la classe.

Il est à noter que la commission scolaire des Phares a porté en appel la décision du Tribunal des droits de la personne rendue le 2 décembre 2009.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

LISTE D'ANCIENNETÉ À VÉRIFIER



Qu'est-ce que l'ancienneté et pourquoi est-ce nécessaire ?

L'ancienneté désigne la période d'emploi sous contrat à la même commission scolaire.

Elle se cumule seulement pour les personnes détenant un contrat à temps plein, à temps partiel ou à la leçon. Le temps fait à titre de suppléant occasionnel ne se calcule pas.

Toutefois, le temps fait à titre de suppléant occasionnel dans un poste par l'enseignant qui en devient par la suite la ou le titulaire se cumule (5-2.04).

L'enseignant qui a cumulé 2 ans ou plus d'ancienneté peut, dans certaines circonstances et à condition de répondre à certains critères, obtenir un poste d'enseignant régulier et ainsi accéder à la sécurité d'emploi.

Saviez-vous que l'ancienneté se perd ? Pour tous les types de contrats, l'ancienneté se perd s'il s'est écoulé plus de 24 mois consécutifs depuis le non rengagement de l'enseignante ou de l'enseignant (5-2.07).

L'ancienneté constitue un critère déterminant pour l'obtention d'un premier contrat à temps plein et, dans certain cas, d'un contrat à temps partiel. Il faut respecter les délais pour faire corriger les erreurs dans le calcul de l'ancienneté (5-2.09).

N'hésitez pas à communiquer avec la commission scolaire et avec votre syndicat pour toute question ou pour apporter des corrections.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en
relations du travail

Pratique non conforme à la convention À DÉNONCER !

Nous avons entendu dire que certaines directions demanderaient à des enseignants orthopédagogues ou à des enseignants réguliers, lors d'une absence, de reprendre le temps de surveillance ou de procéder à des échanges entre collègues.

Cette pratique est inadmissible. Aucune reprise de temps ou échange de surveillance ne peut être exigée de la part de la direction.

Nous vous demandons de communiquer avec le syndicat le plus tôt possible si vous vivez cette situation dans votre milieu.

*Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail*

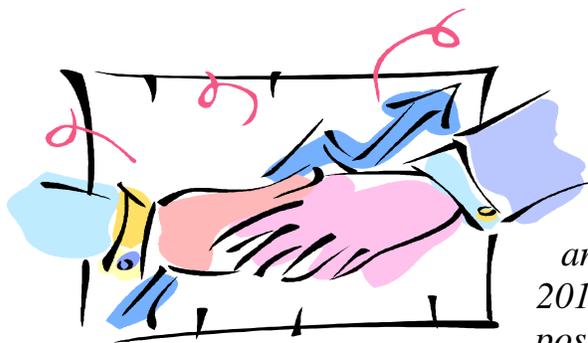
Sondage Léger Marketing – FAE

Les citoyens appuient l'école publique

À l'occasion de la Semaine pour l'école publique, la FAE a rendu public, mercredi dernier, un sondage commandé à la Firme Léger Marketing révélant, entre autres, que 88% des répondants pensent que le gouvernement devrait investir davantage en éducation pour avoir une école publique de qualité et que 7 répondants sur 10 considèrent que le gouvernement devrait cesser le financement public des écoles privées pour améliorer l'école publique.

Par ailleurs, le sondage démontre que 83% des répondants croient qu'il faudrait mettre en place des classes spécialisées pour les enfants ayant des troubles graves d'apprentissage ou de comportement. Cette question ne pourra pas être occultée dans le cadre de la rencontre sur l'intégration des élèves en difficulté prévue le 25 octobre.

On peut consulter les faits saillants de ce sondage dans le site du SEO
www.s-e-o.ca.



Félicitations !

*Au nom du conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, il me fait plaisir de vous annoncer qu'à la fin des mises en candidature le 7 octobre 2010, monsieur **Claude Tardif** a été élu par acclamation au poste de 2^e vice-présidence du SEO.*

Patrick Pelletier, président d'élection

Orientations politiques 3e Congrès - FAE

C'est en juin dernier qu'avait lieu le Congrès 2010 de la FAE. Les décisions prises lors de ce Congrès quant aux orientations politiques guideront les choix et les décisions des instances de la fédération pour le prochain triennat. En voici les grandes lignes :

Plan intégré d'éducation syndical

Le Congrès a donné au Conseil fédératif le mandat d'adopter un plan intégré d'éducation et de formations syndicales. Les syndicats affiliés doivent s'engager dans la mise en œuvre de ce plan.

Permanence de certains comités

Les comités d'action-mobilisation, d'environnement et d'éducation syndicale ont vu leur mandat se renouveler en tant que comité fédératif. Les comités de la condition des femmes et d'action sociopolitique quant à eux ont maintenant un statut politique.

Association de personnes retraitées – Liens politiques avec la FAE

Le Congrès a mandaté le Conseil fédératif pour modifier les statuts de la Fédération dans le sens des orientations qui ont été adoptées concernant l'association de personnes retraitées et ce, jusqu'au Congrès de 2013.

Ces orientations visent la création d'un nouveau statut ainsi que l'écriture des règles de désaffiliation de l'Association.

Il est aussi question de la représentation de l'Association aux différentes instances de la FAE et leurs pouvoirs lors de ces mêmes instances (droit de parole, de faire des propositions, droit de vote).

Association de personnes retraitées – Soutien financier

Le Congrès a choisi de soutenir financièrement l'Association de personnes retraitées pour les quatre prochaines années pour un montant global de 450 000\$.

Afin d'assurer un suivi financier au Conseil fédératif, l'Association devra déposer un plan d'action sur 3 ans ainsi qu'un bilan de ce plan, puis, son bilan financier annuel.

Tout en visant un principe d'autofinancement, le Congrès de 2013 évaluera le soutien financier de la FAE à l'Association de personnes retraitées au-delà de l'année 2013-2014.

Répartition des excédents et siège social

Le Congrès a autorisé le Comité exécutif à entreprendre des démarches en vue de l'acquisition d'un immeuble afin de déménager le siège social de la FAE. Un montant maximum de 4,3M sera puisé à même les excédants pour l'acquisition ou la construction de cet immeuble. Le Congrès a mandaté le Conseil fédératif pour suivre l'évolution des travaux le cas échéant.

Intégration des élèves HDAA en classe ou groupe ordinaires

Le Congrès a mandaté la FAE de revendiquer auprès de la ministre un vaste débat public sur l'intégration des EHDA dans les classes régulières et ses effets sur les élèves dits réguliers. Dans le cas d'inaction de la part de la ministre, la FAE devra organiser ce débat.

Le Congrès a mandaté la FAE pour qu'elle achemine la demande à la ministre que soit effectuée une recherche étiologique indépendante permettant d'identifier et d'expliquer les causes de l'explosion du nombre d'élèves présentant des troubles du langage ou un trouble envahissant du développement et, plus spécifiquement, le trouble autiste.

Cinq propositions complémentaires ont aussi été adoptées par les Congressistes concernant les élèves HDAA. Ces propositions touchent entre autre le modèle d'intégration, l'absence de services à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle ainsi que le manque de ressources à l'école publique qui incite les parents à recourir à des services professionnels privés.

Laïcité

Dans ce dossier, le Congrès a réitéré la pertinence pour la FAE de mener parmi ses affiliés et leurs membres un débat de fond sur la question de la laïcité et des accommodements raisonnables.

Le Congrès a aussi mandaté le Conseil fédératif pour préparer un dossier de fond sur la question de différents modèles de laïcité en lien avec les accommodements raisonnables à soumettre à la consultation des membres au plus tard en 2011-2012. Suite à cette consultation, la FAE devra élaborer sa position sur la question de la laïcité et des accommodements raisonnables.

Des travaux ont aussi été faits sous forme d'ateliers, voici les propositions qui ont émané de ces travaux :

Autonomie professionnelle et structures scolaires

C-1 À la lumière des points de vue exprimés dans les ateliers, que le Congrès mandate le Conseil fédératif afin de déterminer le cadre de consultation des membres dans le dossier des structures scolaires et ensuite, de prendre position.

Projets pédagogiques particuliers

C-2 Que le Congrès mandate la FAE pour mener une consultation sur les projets pédagogiques particuliers auprès des membres sur la base de balises inspirées des ateliers.

C-3 Que le Congrès mandate le Conseil fédératif pour qu'il prenne position sur les projets pédagogiques particuliers en tenant compte des résultats de la consultation.

Si vous souhaitez plus de détails sur les orientations adoptées en Congrès, la personne déléguée de votre établissement peut vous procurer le document intégral.

Nathalie Gauthier

Nouvelles orientations en évaluation

Dans le but de vous tenir à jour sur l'introduction des nouveaux bulletins uniques et de l'évolution des travaux, nous vous invitons à visiter le site web du MELS au

www.mels.gouv.qc.ca/bulletinnational.

Vous y retrouverez une série de communiqués, des éléments de contenu du nouveau bulletin ainsi qu'un tableau de bord de gestion des nouvelles orientations en évaluation.

Robert Guérin, vice-président

CIVILITÉS :

Nous voulons offrir nos condoléances à Mme Mélanie Baker, enseignante à l'école St-Michel de Gatineau, pour le décès de son père survenu le 3 octobre 2010. L'équipe de La Ruche.

C'est avec beaucoup de regret que nous apprenions le décès de Mme Louise Goyette, enseignante à l'école Massé de la CSD. Mme Goyette est décédée soudainement mardi le 12 octobre dernier. Toutes nos sympathies sont offertes à sa famille ainsi qu'à ses collègues de travail.

FORMATION DES COMITÉS LOCAUX

Comme chaque année, nous invitons les enseignantes et les enseignants à participer aux différents comités locaux. La règle de formation des comités exige un minimum de 3 personnes et un maximum de 6 personnes pour fonctionner.

Toutes les personnes intéressées doivent s'inscrire afin que nous puissions mettre les comités en place.

* * * * *

**À retourner par télécopieur (819-776-2809) au bureau du S.E.O.
au plus tard le 30 octobre 2010**

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Comité des spécialistes | <input type="radio"/> Comité en formation professionnelle |
| <input type="radio"/> Comité du préscolaire | <input type="radio"/> Comité en santé sécurité au travail |
| <input type="radio"/> Comité de l'éducation syndicale | <input type="radio"/> Comité environnement (HÉROS) |
| <input type="radio"/> Comité action socio-politique | <input type="radio"/> Comité contre la violence dans les écoles |
| <input type="radio"/> Comité d'action mobilisation | <input type="radio"/> Comité des statuts précaires |
| <input type="radio"/> Comité des jeunes | |

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone école : _____ poste : _____ ou boîte vocale : _____

Commission scolaire : _____ École : _____